

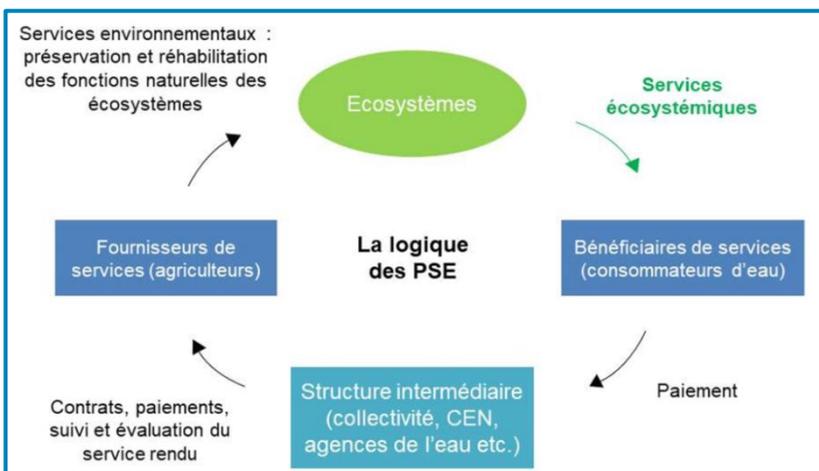
Appel à Manifestation d'Intérêt

DES TERRITOIRES D'EXPERIMENTATION POUR PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) AGRICOLES

pour préserver la ressource en eau et la biodiversité

Qu'est-ce qu'un PSE ?

C'est une transaction **volontaire** dans laquelle un **service environnemental** défini (ou un usage des sols permettant d'assurer ce service) est acheté par un (ou plusieurs) acquéreur à un (ou plusieurs) fournisseur, si et seulement si ce dernier assure effectivement ce service (conditionnalité).



Pourquoi c'est intéressant ?

- Efficacité d'un dispositif basé sur des objectifs de résultats.
- Valorisation du travail réalisé par les agriculteurs.
- Structure de rémunération incitative et adaptée aux enjeux locaux du territoire.

L'action 24 du Plan Biodiversité, rendu public en juillet 2018, prévoit de consacrer 150 millions d'euros sur la période 2019-2021 dans le cadre du 11^e programme des agences de l'eau pour expérimenter, sans attendre la prochaine PAC, de nouveaux outils de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) a engagé une demande de notification à la Commission européenne, pour proposer dès 2020 un cadre national de PSE.

Pour anticiper la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, l'agence de l'eau Seine-Normandie lance cet appel à manifestation d'intérêt pour accompagner les territoires souhaitant s'engager dans une démarche suivant le cadre national PSE du MTES.

Qui peut répondre?

- Les collectivités compétentes pour la gestion de territoires à enjeux Eau et Biodiversité et déjà engagées dans une démarche territoriale.

Quelles actions financées ?

- **VOLET 1 – Accompagner des PSE des 2020**
Les PSE compatibles avec le dispositif national du MTES (+ d'autres actions d'accompagnement éventuelles).
- **VOLET 2 – Préparer la mise en œuvre de PSE en 2021**
Les études de préfiguration pour la mise en œuvre de PSE selon le dispositif national du MTES.

Quelles sont les modalités financières?

- Taux du programme "EAU & CLIMAT" 2019-2024
 - > Jusqu'à 100 % pour les PSE
 - > 80 % pour les études ou l'accompagnement
- Budget : 2 Millions d'euros avec priorité au VOLET 1
- Des conventions de mandats à prévoir.
- L'agence de l'eau ne peut pas financer la gestion administrative des dossiers (instruction, paiement, contrôle).

Sur quels critères sont sélectionnés les projets ?

- Concerne un territoire à enjeu du bassin Seine-Normandie, notamment une **aire d'alimentation de captage ou un bassin versant à enjeu préservation de zones humides**.
- Décrit de manière précise et quantifiée **la situation initiale et la démarche territoriale en cours**.
- Propose un **projet cohérent** entre les enjeux, les services environnementaux visés et les indicateurs choisis et suffisamment **ambitieux** pour atteindre les objectifs.
- Prévoit une **stratégie de mise en œuvre** réaliste et pertinente dotée de moyens (techniques, financiers, humains) en adéquation avec les objectifs.

Comment transmettre votre candidature ?

Les dossiers devront être transmis à l'agence de l'eau sous format électronique : contact.AMI-PSE@aesn.fr – Référence « Appel à Manifestation d'Intérêt PSE »

Les documents pour candidater sont téléchargeables sur : eau-seine-normandie.fr/AMI-PSE

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
51 rue Salvador Allende
92027 NANTERRE Cedex
Tél. 01 41 20 16 00

L'Appel à Manifestation d'Intérêt met en œuvre de manière opérationnelle les conclusions des assises de l'eau au titre de la protection des milieux aquatiques et des ressources en eau.



RESTONS CONNECTÉS SUR

www.eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie



CALENDRIER simplifié

31 JANVIER 2020

Réception des dossiers de candidature

28 FEVRIER 2020

Avis du jury technique de l'agence de l'eau

PRINTEMPS 2020

Co-construction des projets avec l'agence de l'eau et les acteurs des territoires

COMMISSION DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU EN JUIN 2020

Présentation des projets sélectionnés